

CONCEPTION DU PROJET

1. CONSTATS ET MOTIVATIONS

1. Sur quel diagnostic ou sur quelles observations le projet est-il basé ?

- *Préliminaire : L'ALE et l'AIS avaient d'abord soumis un projet individuel. Lorsqu'il s'est avéré que les deux projets étaient extrêmement complémentaires, la décision a été prise de les unir.*
- Il y a peu, voire aucune initiative d'emploi socioprofessionnel avec les groupes cibles difficiles à employer à Jette. Lors de l'assemblée générale et des différents PCGO, ce manque a été ressenti comme un besoin.
- Un taux de chômage élevé à Jette (18%)
- Les jeunes manquent d'encadrement et le service de prévention du service des affaires sociales aimerait trouver du travail dans le quartier pour les jeunes de celui-ci (voir PV du groupe de travail Cohésion sociale et Croissance économique du 4 mai 2006).
- Il a été proposé de créer une antenne pour centraliser l'aide à l'emploi dans le quartier (PV du groupe de travail Cohésion sociale et Croissance économique du 4 mai 2006). La boutique de l'emploi (ouverte le 23 juin) fonctionne déjà comme une antenne de centralisation de l'aide à l'emploi dans le quartier. Cette boutique de l'emploi comprend une équipe de candidats de Jette pouvant participer à l'expérience professionnelle.
- Toujours selon le même PV du 4 mai, le service de prévention du service des affaires sociales veut travailler à l'emploi de jeunes de Jette, à Jette.
- Les seniors qui doivent déménager à un moment donné dans une maison de repos ou une résidence-services ont souvent du mal à supporter les frais de déménagement.
- Les locataires d'AIS ne sont pas très solides financièrement et il s'agit souvent de personnes qui souffrent également de difficultés physiques qui ne leur permettent pas d'effectuer de petits travaux.
- Les petites gênes que ces personnes ressentent dans leur logement sont difficiles à résoudre sans notre service de bricolage :
 - les entreprises commerciales ne voient pas l'intérêt de se déplacer pour des bricoles.
 - Souvent, les locataires ne peuvent pas payer les coûteuses réparations.
- Les propriétaires des logements sociaux, qui sont souvent âgés, ont les mêmes problèmes. Leur âge les empêche d'effectuer eux-mêmes les petits bricolages et en raison du point susmentionné, ils ont des problèmes pour faire réaliser les rénovations.
- L'AIS est obligée de rénover les habitations qu'elle reçoit. Cependant, elle a peu de marge financière pour y parvenir.

Etant donné les faits et les constats ci-dessus, l'ALE et l'AIS estiment nécessaire de créer un service d'aide sociale aux petits travaux qui offrira en priorité une main secourable aux personnes financièrement et physiquement faibles.

2. Quelles sont les améliorations souhaitées ?

Expérience professionnelle

Tout d'abord, nous voulons réduire le chômage local parmi les chômeurs de longue durée en général et chez les jeunes en particulier. Nous le ferons par le biais d'une formation et d'une bonne expérience professionnelle. L'objectif final consiste à renforcer

les participants dans le domaine des attitudes professionnelles et des compétences techniques afin de les préparer à participer au circuit professionnel normal.

Mise à l'emploi

Le projet vise non seulement l'expérience professionnelle et la formation mais veut également, en premier lieu, offrir lui-même des emplois supplémentaires. Ainsi, les employés du groupe cible pourront éventuellement obtenir un contrat à durée indéterminée à la fin du parcours.

Services locaux et amélioration de la qualité de l'habitat

L'entreprise de déménagement et le service d'aide aux petits travaux se concentrent en premier lieu sur les besoins des personnes vivant dans le rayon du contrat de quartier de Jette. Grâce à une tarification sociale, nous voulons veiller à ce que même les personnes ayant les revenus les plus faibles puissent faire appel à nos services. Ce service bon marché permettra à un plus grand nombre de personnes de faire réaliser des travaux de rénovation et améliorera considérablement la qualité des logements.

Une entreprise durable

L'idée de l'entreprise justifiée socialement se retrouve dans toutes les facettes du projet. Ainsi, nous essaierons de concilier aussi efficacement que possible économie (par ex. l'exploitation d'un service d'aide aux petits travaux), écologie (par ex. recyclage et réutilisation) et ressources humaines (par ex. encadrement et assistance du personnel).

3. Quelles sont les résultats prévus ?

- Créer plus d'emplois :

Nous voulons commencer avec une équipe de 6 employés du groupe cible maximum. Après une année, 2 personnes au moins devront être remplacées et pourront soit rester dans le projet, soit retourner dans le circuit classique de l'emploi par le biais de la boutique de l'emploi locale.

- Grâce à notre service d'aide aux petits travaux, nous voulons contribuer à améliorer la qualité des habitations. L'objectif est que la tarification sociale aide à donner la chance aux personnes ayant de faibles revenus d'améliorer leur logement.

4. De qui provient l'initiative ?

PWA/ALE et AIS Jette avec le soutien de Tracé Brussel

5. Renforcement d'un projet existant

X NON

6. Un projet comme le vôtre a-t-il déjà été réalisé ailleurs ?

Si oui, indiquez le lieu de la réalisation et les coordonnées de la personne responsable du projet et expliquez dans quel domaine il est intéressant de l'exécuter dans le cadre du contrat de quartier.

Des projets d'expérience professionnelle existent sous toutes sortes de formes et d'envergures. Le dénominateur commun est toujours la création d'emplois supplémentaires durables. En outre, le lien avec le voisinage est souvent présent. Ainsi, les projets d'expérience professionnelle apportent généralement une contribution au quartier sous la forme d'une prestation de services ou de la formation et de la mise au travail des chômeurs locaux.

Par ex. l'Anderlechtse Haard (ULAC-HUVAK) a créé un service d'aide aux petits travaux dans un même objectif que le nôtre.

7. *Explication concernant la valeur ajoutée du projet par rapport au quartier et à ses habitants :*

- apporter une réponse au chômage : C'est le principal objectif du projet. Grâce à un projet d'expérience et de formation professionnelle, nous voulons donner la chance aux chômeurs de longue durée et aux jeunes d'accéder au marché du travail.

- l'objectif prioritaire est la prestation de services (petits travaux) pour les locataires et les propriétaires de logements sociaux et tous les habitants du périmètre. Dans une phase ultérieure, nous voulons ouvrir le service d'aide aux petits travaux à tous les habitants de Jette.

- L'entreprise de déménagement et le service d'aide aux petits travaux sont là en premier lieu pour (tous) les habitants du périmètre du contrat de quartier. Grâce à un « tarif social », ces services devraient être à la portée de tous.

- Grâce au service de petits travaux, les maisons sont retapées. De petits gestes peuvent ainsi améliorer considérablement la qualité de vie des habitants.

2. PUBLIC

8. *Type de public :*

Groupe cible : les chômeurs de longue durée (et plus particulièrement les jeunes)

Clientèle : toute personne vivant dans le périmètre et notamment les locataires et propriétaires de logements sociaux et l' AIS.

9. *Nombre de participants escompté :*

Première année : 6 (en fonction des négociations avec les CPAS et l'ORBEM, les employés du groupe cible seront employés sous le statut de PTP ou de l'art. 60).

PORTEUR DU PROJET

10. *Informations relatives au responsable (signataire du contrat) :*

Le projet est porté par deux organisations, à savoir l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) et l'Agence Immobilière Sociale de Jette asbl (AIS).

Agence Immobilière Sociale de Jette

Nom, prénom : GALLEZ Christine
Fonction : Présidente de l' AISJ
Adresse : rue Jules Lahaye 288 à 1090 JETTE
Tél. : 02/4217090
Fax : 02/4217092
E-mail : info@ais-jette.be

Nom, prénom : t'KINT DE ROODENBEKE Jean
Fonction : Directeur de l' AISJ
Adresse : rue Jules Lahaye 288 à 1090 JETTE

Tél. : 02/4217090
Fax : 02/4217092
E-mail : info@ais-jette.be

Agence Locale pour l'Emploi de Jette

Nom, Prénom : Bulens André
Fonction : Coordinateur ALE
Adresse : Leon Theodorstraat 204 boîte 7 à 1090 Jette
Tél : 02/ 421 65 06
E-mail : abulens@gmail.com

11. *Qui porte le projet ? (nom, forme juridique, siège social, numéro de compte, objectif social, agrégations, expérience utile, connaissance du quartier, personne de contact, adresse éventuelle du site Internet) :*

Nom : Agence Locale pour l'Emploi de Jette / Agence Immobilière Sociale de Jette
Forme juridique : ASBL
Siège social : Chaussée de Wemmel 100/ Rue Jules Lahaye 288 à 1090 Jette
N° de compte : 001-4350124-41 / 091-0124810-97
Objectif social : la gestion de l'Agence Locale pour l'Emploi/
Donner accès aux personnes les moins solvables à un logement décent avec un loyer correspondant à leurs revenus.
Agrégations : n° d'entreprise 458.544.635 et entreprise chèque service agréée n° 01326/
Région => société de logement social
Expériences utiles : contact permanent avec le groupe cible
Connaissance du quartier : présente depuis plus de 15 ans / L' AIS possède 16 habitations dans le périmètre.
Personne de contact : André Bulens / t'Kint De Roodenbeke Jean
Site Web : www.werkwinkeljette.be/ www.ais-jette.be

12. *Identification des partenaires du projet et rôle de chacun :*

Tracé Brussel (Rue Delaunoy 58 boîte 10, 1080 Bruxelles) : Fonctionnera dans un premier temps comme support du projet (participation aux réunions, aide à la création de dossiers, support du management, etc.).
Au début, l'ALE met à disposition un local et se charge de l'équipe de chômeurs de longue durée qui veulent participer à un projet d'expérience professionnelle.
Dans un premier temps, l' AIS se charge des contacts avec les locataires. L'organisation transmettra les besoins au service d'aide aux petits travaux.

DEVELOPPEMENT DU PROJET

13. *Description des phases préparatoires au développement du projet :*

L'idée de ce projet est apparue après plusieurs réunions (assemblée générale, PCGO et groupes de travail). Ces réunions ont révélé la nécessité d'un projet d'emploi socioprofessionnel. L'ALE a soumis un projet avec l' AIS.

Avec les moyens du contrat de quartier, nous voulons mettre en place un coordinateur de projet à partir de 2007. Celui-ci travaillera en premier lieu à partir de la boutique de l'emploi locale de Jette. L'ensemble du lancement du projet doit être préparé et exécuté

par le coordinateur de projet. Etant donné les tâches (voir ci-dessous), nous nous voyons contraints de rechercher quelqu'un ayant déjà de l'expérience.

Le coordinateur de projet devra, entre autres, étudier et/ou réaliser les tâches ci-dessous :

- Etude de la meilleure forme d'organisation.
- Création d'un Conseil d'administration.
- Constitution d'une équipe de candidats intéressés par ce projet d'expérience professionnelle.
- Embauche d'une personne chargée de l'encadrement technique (subventionnée).
- Etude des conditions d'agrégation sur divers fronts comme l'économie sociale, un projet de croissance durable, un service de quartier, un partenaire SPI, etc.
- Règlement de l'aménagement pratique des locaux à la Clouterie.
- Organisation d'une collaboration locale avec des organisations, asbl, commerçants, CPAS, Réseau Habitat, etc.
- ...

EXECUTION DETAILLEE DU PROJET

1. FONCTIONNEMENT DU PROJET

14. Description année par année du fonctionnement + l'objectif :

2007: préparation : Le coordinateur du projet sera embauché. Les premières tâches consistent à mettre en ordre tous les points pratiques afin que le projet puisse commencer en 2008 (voir point 13).

objectifs : - Le projet peut (au plus tard) commencer le 1^{er} janvier 2008

- reconnaissance et financement en tant qu'Initiative Locale pour la Croissance de l'Emploi de 2008.
- Les agrégations nécessaires ont été obtenues pour commencer un projet d'expérience professionnelle.

Le premier projet concernera une demande de SAHAM pour rénover deux bâtiments. SAHAM avait également remis un projet dans le cadre du contrat de quartier mais celui-ci n'a pas été retenu. Nous reprenons leur demande comme tâche prioritaire pour le deuxième semestre 2007.

2008: début du projet avec 6 employés du groupe cible (service d'aide aux petits travaux : 6 VTE) et 1 encadrant (économie sociale ou ORBEM).

objectif : - Fin 2008, deux employés du groupe cible seront soit intégrés sur le marché du travail classique, soit signeront un contrat à durée indéterminée au sein du projet.

2009-2010: Poursuite du transfert des employés du groupe cible sur le marché du travail classique (le nombre et l'âge dépendront des contrats d'expérience professionnelle, PTP ou art. 60). Une collaboration est également prévue avec l'ORBEM et BDW (service de l'emploi de l'ORBEM).

Ensuite, des cours seront prévus dans la mesure du possible dans le domaine des petites réparations de vêtements et de meubles.

15. Site des activités (+ justification si nécessaire) :

Dans un premier temps, le coordinateur peut travailler à partir du local de la boutique de l'emploi mais à partir du lancement du projet, il sera indispensable que nous nous trouvions sur le site de la Clouterie (de préférence au rez-de-chaussée). Il y a suffisamment de place pour l'atelier et l'entrepôt.

16. Début et fin du fonctionnement (par ex. : janvier 2004-décembre 2007) :

Cette année déjà, nous avons essayé de créer certaines conditions. Par ex., établir des contacts avec les acteurs locaux qui peuvent éventuellement participer au projet ou lorsqu'une collaboration est possible (par ex. Réseau Habitat) afin que la préparation du projet puisse commencer le 1^{er} janvier 2007.

En principe, le projet n'a pas de date de fin. Dans le cadre du contrat de quartier, le financement du coordinateur du projet prend fin après quatre ans. Soit nous sommes suffisamment forts après quatre ans pour payer nous-mêmes le salaire, soit nous devons trouver d'autres subsides. En tout cas, notre objectif est d'en faire un projet durable.

17. Fréquence des activités (par ex. : tous les mercredis de 14h00 à 16h00) :

Le service d'aide aux petits travaux fonctionnera lorsque ce sera nécessaire. L' AIS dispose actuellement de suffisamment de demandes pour lancer le projet.

2. MOYENS

18. Quels sont vos moyens actuels ?

(Exemple : en matière de personnel et de financement)

Nous ne disposons pas de moyens propres. La recherche de moyens financiers sera l'une des premières tâches du nouveau coordinateur du projet.

Il ou elle pourra travailler au départ sur le site de l'actuelle boutique de l'emploi, sauf si son contrat est financé par le contrat de quartier (objectif visé : la Clouterie début 2008).

19. Quels sont les besoins supplémentaires, par année, payés par le Contrat de quartier ?

Les moyens exigés pour la réussite de votre projet dans le cadre du contrat de quartier

<i>Fonctionnement 1</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>Total</i>
a. Matériel et investissement ¹	25.000	25.000	21.200	12;000	82.000
b. Personnel ²	50.000	51.000	52.020	53.060	206080
c. Fonctionnement	20.000	20.000	20.000	20.000	80.000

¹ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable écrit de la Région.

² Pour les frais de personnel : expliquez la formation et l'expérience exigée et le temps de travail dédié au Contrat de quartier

<i>Total</i>					369.280

Description détaillée des divers postes budgétaires.

Vous trouverez ci-dessus les frais tels que nous les évaluons actuellement. En effet, le coordinateur du projet aura pour tâche de préparer un budget détaillé courant 2007 pour les années à venir. Les frais pour 2007 sont assez simples à déterminer, à savoir l'achat d'un ordinateur, le salaire du coordinateur et les frais de fonctionnement. A partir de 2008, le plan financier à concevoir devra être plus clair.

- a. achat d'un ordinateur, bureau, armoire, frais de création (matériel pour l'atelier et le service d'aide aux petits travaux) (2007), petite camionnette (2008), deuxième ordinateur...
- b. brut 1 coordinateur du personnel VTE
- c. Frais de fonctionnement : location, téléphone, eau, gaz, électricité, petites fournitures de bureau, photocopies, ...

POURSUITE DU PROJET

20. Expliquez pourquoi votre projet doit se poursuivre après le plan sur quatre ans du contrat de quartier.

- La société sera toujours caractérisée par un groupe de personnes ayant beaucoup de mal à s'intégrer dans le circuit professionnel classique. C'est pourquoi il est important que des projets aient pour objectif principal de réintégrer les chercheurs d'emploi difficiles à employer.
- Le service d'aide aux petits travaux aura toujours suffisamment de travail après quatre ans pour perdurer. La nécessité d'un service d'aide aux petits travaux pratiquant des tarifs sociaux perdurera également.

21. Avez-vous déjà entrepris des démarches pour poursuivre votre fonctionnement après la période de quatre ans du contrat de quartier ?

- *Sinon : expliquez les démarches que vous souhaitez entreprendre au cours du programme de quatre ans du contrat de quartier.*

Nous avons déjà décrit ci-dessus un certain nombre de démarches mais à des fins de complétude, nous les reprenons brièvement ici.

- Reconnaissance et financement ILDE
- Nous voulons pouvoir utiliser de manière durable les différentes mesures d'emploi (PTP, art. 60 et Geco).
- Le financement FSE est suivi. Un nouveau délai paraîtra bientôt pour ces fonds. Nous voulons nous ancrer dans un objectif donné, un goulot d'étranglement, en fonction des priorités restant à fixer.
- De plus, nous souscrivons également à des subventions de projets de diverses compétences (par ex. développement durable, économie sociale, diversité, etc.).
- Nous prévoyons également une part de revenus propres qui permettront de couvrir les postes qui ne seraient éventuellement pas subventionnés.